

Europcar Mobility Group

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
Europcar Mobility Group
13 Ter Boulevard Berthier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Europcar Mobility Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 1 426 205 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS



Romain Dumont



Guillaume Devaux

Comptes individuels au 31 décembre 2023

EUROPCAR MOBILITY GROUP SA

13 ter Boulevard Berthier
75017 Paris

Annexes aux comptes individuels

Sommaire

NOTE 1.	PRESENTATION ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS.....	6
1.1	PRESENTATION DE LA SOCIETE.....	6
1.2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	6
1.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	6
	AUCUN EVENEMENT SIGNIFICATIF DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE.....	6
NOTE 2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	7
2.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	7
2.2	EVALUATION DES ACTIFS IMMOBILISES NON AMORTIS.....	7
2.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	7
2.4	CREANCES ET DETTES.....	7
2.5	ACTIONS PROPRES.....	8
2.6	PROVISIONS.....	8
2.7	DETTES FINANCIERES ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT.....	8
2.8	RETRAITES ET AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI.....	8
2.9	FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	8
NOTE 3.	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	9
NOTE 4.	AUTRES PRODUITS.....	9
NOTE 5.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	9
NOTE 6.	RESULTAT FINANCIER.....	10
NOTE 7.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	10
NOTE 8.	IMPOT SUR LES SOCIETES : VENTILATION ET DETTE D'IMPOT.....	11
NOTE 9.	INTEGRATION FISCALE.....	11
NOTE 10.	ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	12
NOTE 11.	MONTANTS ET ECHEANCES DES CREANCES.....	12
NOTE 12.	MONTANTS ET ECHEANCES DES DETTES.....	13
NOTE 13.	INFORMATION SUR LES ENTREPRISES LIEES.....	14
NOTE 14.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	14
NOTE 15.	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS.....	14
NOTE 16.	CHARGES A PAYER.....	15
NOTE 17.	PRODUITS A RECEVOIR.....	15
NOTE 18.	CAPITAUX PROPRES.....	16
NOTE 19.	PROVISIONS.....	17
NOTE 20.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	17
NOTE 21.	EFFECTIF.....	19
NOTE 22.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	20

Bilan actif

En milliers d'euros	Notes	Exercice clos au 31/12/2023			Exercice clos au
		Montant Brut	Amort. Prov.	Net	31/12/2022
					Net
Marques		28 500	(3 500)	25 000	28 500
Immobilisations incorporelles		28 500	(3 500)	25 000	28 500
			-		
Titres de participation		1 426 205	-	1 426 205	1 426 205
Prêts	10	687 759	-	687 759	625 916
Autres immobilisations financières	10	14	-	14	14
Immobilisations financières		2 113 978	-	2 113 978	2 052 135
Actif immobilisé	10	2 142 478	(3 500)	2 138 978	2 080 635
Avances et acomptes versés sur commandes		245	-	245	621
Créances clients et comptes rattachés	11	24 296	-	24 296	18 416
Autres créances	11	514 553	-	514 553	562 173
Valeurs mobilières de placement	14	64 107	(59 745)	4 362	3 542
Disponibilités		238	-	238	5 008
Charges constatées d'avance		109	-	109	71
Frais d'émission d'emprunt à étaler	15	48 434	(43 462)	4 973	6 966
Primes de remboursement des obligations		3 116	(3 116)	-	-
Actif circulant		655 097	(106 322)	548 774	596 796
Ecart de conversion actif		5 450	-	5 450	153
TOTAL DE L'ACTIF		2 803 024	(109 822)	2 693 202	2 677 584

Bilan passif

En milliers d'euros	Notes	Exercice clos au 31/12/2023	Exercice clos au 31/12/2022
Capital social		50 156	50 156
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 018 823	2 018 823
Réserve légale		16 388	16 388
Autres réserves		162 245	162 245
Report à nouveau		(128 692)	(246 354)
Résultat de l'exercice		13 262	117 662
Provisions réglementées		23 793	23 793
Capitaux propres	18	2 155 977	2 142 715
Provisions pour risques	19	5 450	153
Provisions pour charges		-	-
Provisions		5 450	153
Autres emprunts obligataires non convertibles	12	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	12	503 071	503 235
Dettes financières		503 071	503 235
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	22 988	23 645
Dettes fiscales et sociales	12	5 717	6 328
Autres dettes	12	-	-
Produits constatés d'avance		0	-
Dettes d'exploitation		28 705	29 973
Dettes		531 776	533 207
Ecart de conversion Passif		-	1 508
TOTAL DU PASSIF		2 693 202	2 677 584

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	Exercice clos au 31/12/2023	Exercice clos au 31/12/2022
Production vendue de services	3	11 547	11 288
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		-	-
Autres produits	4	1 633	2 635
Total des produits d'exploitation		13 181	13 924
Autres achats et charges externes		(21 948)	(30 488)
Impôts, taxes et versements assimilés		(303)	(595)
Salaires et traitements		(8 498)	(10 448)
Charges sociales		(2 252)	(3 044)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 500)	
Autres charges		(223)	(612)
Total des charges d'exploitation		(36 724)	(45 189)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(23 544)	(31 265)
Produits de participation		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		70 315	44 059
Autres intérêts et produits assimilés		3 693	10 204
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		973	131 619
Différences positives de change		3 221	31 358
Produits nets s/VMP		-	-
Produits financiers	6	78 202	217 239
Intérêts et charges assimilées		(37 617)	(33 640)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(6 943)	(2 483)
Différences négatives de change		(6 936)	(33 959)
Charges nettes sur cessions de VMP		-	-
Charges financières	6	(51 496)	(70 082)
RESULTAT FINANCIER		26 705	147 157
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 162	115 893
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	356
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	-
Reprise sur provisions, dépréciations et transfert de charges		-	256
Produits exceptionnels	7	-	612
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(352)	(61)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
Charges exceptionnelles	7	(352)	(61)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(352)	551
Impôts sur les bénéfices	8	10 452	1 218
RESULTAT NET		13 262	117 662

NOTE 1. PRESENTATION ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

Europcar Mobility Group est l'un des principaux opérateurs du secteur de la mobilité. Le groupe offre une grande variété de solutions de mobilité pour répondre à tous les besoins de ses clients. Le groupe opère sous plusieurs marques, dont les principales sont Europcar®, Goldcar®, Fox Rent A Car® et Ubeeqo®. Le groupe est actif dans le monde entier à travers un réseau de 140 pays.

Europcar Mobility Group S.A. a été immatriculée le 9 mars 2006, avec un capital social initial de 235 000 euros, et a été transformée en société anonyme française le 25 avril 2006. Europcar Mobility Group S.A. a modifié sa structure de gouvernance d'entreprise le 20 janvier 2021 pour adopter une structure moniste avec un Conseil d'administration régi par les articles L.225-17 à L.225-56 du Code de commerce français. Du 9 mars 2015 au 26 février 2021, la société était une société anonyme à conseil d'administration et à conseil de surveillance. Depuis le 29 juin 2022, la société est de nouveau une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le siège social d'Europcar Mobility Group S.A. est situé au 13 ter boulevard Berthier, 75017 Paris, France.

Dans les notes aux états financiers ci-dessous, les termes "Europcar Mobility Group" et "le Groupe" sont utilisés pour définir Europcar Mobility Group S.A. et ses filiales consolidées, tandis que les termes "Société" et "Europcar Mobility Group S.A." sont utilisés pour définir la société mère du Groupe.

1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

EUROPCAR MOBILITY GROUP intègre la « liste A climatique » du CDP, renforçant ainsi son leadership dans l'industrie en termes de notations ESG

Le 16 février 2023, Europcar Mobility Group a reçu un trophée lors des CDP Europe Awards, après avoir rejoint la Liste A 2022 du CDP en tant que leader mondial en matière de transparence et d'action environnementales, aux côtés d'environ 330 pairs parmi plus de 15 000 entreprises.

Cette reconnaissance par le CDP, qui gère le système mondial de divulgation pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les états et les régions et est considéré comme le "standard d'or du reporting environnemental", reconnaît l'engagement de longue date d'Europcar Mobility Group à améliorer continuellement et à élever le niveau en termes de politiques et pratiques de RSE.

Alain Favey succède à Peter Gowers en tant que président du directoire et directeur général du groupe Europcar Mobility Group

À partir du 1er juin 2023, Alain Favey est le président du directoire et directeur général d'Europcar Mobility Group. Alain Favey succède à Peter Gowers, qui passe le relais comme prévu après avoir soutenu l'acquisition de l'entreprise par Green Mobility Holding (consortium comprenant Volkswagen AG, Attestor et Pon Holdings), développé ses plans initiaux et mené l'entreprise vers une année record de résultats financiers.

1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif depuis la fin de l'exercice.

NOTE 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels d'Europcar Mobility Group S.A sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France pour les comptes individuels selon les dispositions du Plan Comptable Général (Règlement ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au PCG).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

Les chiffres figurant dans l'annexe sont en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend la marque Europcar pour l'activité de location de véhicules « long terme » (plus d'un an), ainsi que la marque InterRent pour cibler le segment « à bas coûts ». Ces actifs étant à durée de vie indéterminée, ils ne sont pas amortis.

2.2 EVALUATION DES ACTIFS IMMOBILISES NON AMORTIS

Lors de chaque clôture annuelle, le Groupe réalise un test de perte de valeur afin de s'assurer que la juste valeur de ses marques est supérieure à leur valeur nette comptable.

Lorsque la valeur nette comptable devient supérieure au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée à due concurrence.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations sont comptabilisés à leur prix d'achat, y compris les coûts directement imputables à leur acquisition. Les frais capitalisés à ce titre font l'objet d'un amortissement à caractère dérogatoire sur cinq ans.

Les titres détenus font l'objet d'un test de perte de valeur annuel fondé sur la valeur d'utilité des filiales correspondantes. Dès lors que cette dernière devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée à due concurrence. Toute réappréciation ultérieure de la valeur d'utilité d'une filiale précédemment dépréciée peut suffire à reprendre la provision comptabilisée à concurrence de l'excédent de cette valeur mise à jour sur la valeur nette comptable, et dans la limite du montant du coût historique.

La valeur d'utilité de chaque filiale est déterminée en utilisant la méthode de l'actif net réévalué (ANR), selon laquelle la valeur de ses capitaux propres et le cas échéant du portefeuille de filiales qu'elle détient elle-même peut être ajustée en utilisant une valeur d'entreprise telle qu'elle peut être déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attribuables à chaque actif ("méthode DCF"). Les flux de trésorerie projetés proviennent des plans d'affaires approuvés par la direction d'Europcar tels qu'ils sont établis pour les sociétés opérationnelles dans les principaux pays où le Groupe opère.

2.4 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement des créances existe.

Les gains de change latents sont comptabilisés au bilan en écart de conversion passif tandis que les pertes de change latentes sont comptabilisées en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour perte de change.

2.5 ACTIONS PROPRES

La Société détient des actions de son propre capital dont la destination principale était l'animation en bourse du titre Europcar dans le cadre du contrat de liquidité qu'elle avait contracté, et auquel il a été mis fin en 2022 à l'issue du retrait de la cote. Ces actions sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Lorsque la Société était cotée, une provision pour dépréciation était comptabilisée dès lors que cette valeur historique devenait supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Ces dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession étaient comptabilisées en résultat financier.

2.6 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque la société est tenue par une obligation légale ou implicite découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

Si l'impact est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôts reflétant l'appréciation par le marché de la valeur-temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

2.7 DETTES FINANCIERES ET FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les dettes financières sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement. Elles ne sont pas actualisées.

Pour les obligations émises au-dessus de la valeur nominale (le pair) et remboursables au montant nominal, la différence constitue une prime d'émission.

Pour les obligations émises en-dessous de la valeur nominale (le pair) et remboursables pour un montant plus élevé, la différence constitue une prime de remboursement.

La prime de remboursement a été portée au bilan sur le compte « charges à répartir sur plusieurs exercices » et est amortie sur la durée de l'emprunt.

La prime d'émission a été portée au bilan sur le compte « autres emprunts obligataires » et est étalée sur la durée de l'emprunt.

2.8 RETRAITES ET AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Europcar Mobility Group S.A accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite et un complément de retraite à travers des régimes à cotisations ou à prestations définies.

Europcar Mobility Group S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements à ce titre, qui sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe (voir note 20).

2.9 FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Europcar Mobility Group S.A a opté pour la méthode préférentielle permettant d'imputer en partie les frais liés aux augmentations de capital sur la prime d'émission correspondante.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 3. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires d'Europcar Mobility Group S.A s'entend hors produits liés aux refacturations aux filiales (voir note 4) et s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Montants au 31/12/2023			Montants au 31/12/2022
	France	Hors France	Total	Total
Prestations de services aux filiales	8 505		8 505	9 124
Revenus des franchises	3 042		3 042	2 164
Total	11 547	-	11 547	11 288

NOTE 4. AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont principalement composés des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Montants au 31/12/2023	Montants au 31/12/2022
Refacturations honoraires	448	15
Refacturations assurances	1 257	1 592
Refacturations Diverses	(117)	1 023
Gains de Change Commerciaux	47	6
Total	1 633	2 635

NOTE 5. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée aux membres du Directoire et du Conseil d'administration au cours des années 2023 et 2022 est la suivante

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Salaires et avantages à court terme du personnel	3 512	4 495
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	1 050	1 984
Total	4 562	6 479

Au cours de l'exercice 2023, Europcar Mobility Group n'a pas versé de rémunération aux membres du Conseil de Surveillance et du Conseil d'administration au titre des jetons de présence et autres rémunérations (contre 345 milliers d'euros l'année précédente).

NOTE 6. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 26 705 milliers d'euros, se compose des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Montants au 31/12/2023	Montants au 31/12/2022
Produits de participations	-	-
Autres intérêts, produits assimilés & de créances de l'actif immob.	70 315	44 059
Autres intérêts et produits assimilés	3 693	10 204
Provision pour dépréciation des titres de participations	-	130 355
Provision pour dépréciation des VMP	-	-
Provision pour risques de Change	973	1 264
Produits nets sur cessions VMP	-	-
Autres	3 221	31 358
Produits financiers	78 202	217 239
Intérêts sur emprunts obligataires	-	-
Intérêts sur facilité de crédit renouvelable	(34 154)	(29 302)
Intérêts sur dettes intragroupes	-	(73)
Provision pour dépréciation des titres de participations	-	-
Provision pour dépréciation des VMP	-	-
Provision pour risques de Change	(5 450)	(153)
Amortissement des coûts de transactions	(1 494)	(2 330)
Charges nettes sur cessions VMP	-	-
Autres	(10 400)	(38 224)
Charges financières	(51 496)	(70 082)
Résultat financier	26 705	147 157

NOTE 7. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est principalement composé de :

<i>En milliers d'euros</i>	Montants au 31/12/2023	Montants au 31/12/2022
Autres produits exceptionnels	-	612
Produits exceptionnels	-	612
Autres charges exceptionnelles	(352)	(61)
Charges exceptionnelles	(352)	(61)
Résultat exceptionnel	(352)	551

NOTE 8. IMPOT SUR LES SOCIETES : VENTILATION ET DETTE D'IMPOT

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt au 31/12/2023	Impôt dû	Résultat net au 31/12/2023	Résultat net au 31/12/2022
Résultat courant	3 162	10 452	13 614	115 893
Résultat exceptionnel	(352)	-	(352)	551
Total	2 810	10 452	13 262	116 444

NOTE 9. INTEGRATION FISCALE

Europcar Mobility Group SA est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les filiales françaises Europcar International, Europcar Lab, Europcar Holding, Europcar Participations, Europcar France, Parcoto, EC4, Goldcar France, Goldcar Fleetco France, Ubeeqo France et Ubeeqo International.

Europcar Mobility Group SA est la seule redevable de l'impôt pour l'ensemble du Groupe intégré.

Chaque société intégrée fiscalement se place dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuels produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont constatés dans les comptes d'Europcar Mobility Group SA.

Europcar Mobility Group SA, en tant que société mère, constate dans ses comptes le gain lié aux effets de l'intégration fiscale. A ce titre, elle a constaté en 2023 un produit d'intégration fiscale de 10,5 millions d'euros.

Le montant des pertes fiscales nées dans l'intégration fiscale, indéfiniment reportables, s'élève au 31 décembre 2023 à 909,24 millions d'euros.

Le Groupe intégré a été déficitaire en 2023 et la Société n'est redevable d'aucun impôt sur les sociétés au 31 décembre 2023.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 10. ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

<i>En milliers d'euros</i>	Montants au 31/12/2022	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montants au 31/12/2023
Marques ⁽¹⁾	28 500	-	(3 500)	25 000
Total Immobilisations incorporelles	28 500	-	(3 500)	25 000
Titres de participation ⁽²⁾	1 426 205	-	-	1 426 205
Prêts et autres immobilisations financières ⁽³⁾	625 930	408 326	(346 483)	687 773
Total Immobilisations financières	2 052 135	408 326	(346 483)	2 113 978

⁽¹⁾ Les immobilisations incorporelles sont constituées de la marque Europcar pour l'activité de location de véhicules « long terme » (plus d'un an) pour 25 000 milliers d'euros et de la marque InterRent pour 3 500 milliers d'euros. Il est à noter que la marque InterRent a cessé d'être exploitée courant 2022. En conséquence une dépréciation de 100% de sa valeur brute a été constatée à la clôture des comptes 2023.

⁽²⁾ Les titres de participations sont ceux des deux sociétés holding par l'intermédiaire desquelles sont détenues indirectement toutes les filiales du Groupe, Europcar International et Europcar Participations. Ces deux SASU françaises sont détenues à 100% et leur valeur brute s'élève respectivement à 1 241 195 milliers d'euros et 185 010 milliers d'euros.

Pour Europcar International cette valeur comprend les frais accessoires relatifs à son acquisition (23 793 milliers d'euros). Ces derniers ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans et sont intégralement amortis au 31 décembre 2023.

⁽³⁾ Les prêts correspondent à des sommes mises à disposition au profit de la filiale Europcar Holding SAS pour 503 044 milliers d'euros et au profit des filiales américaines Europcar Mobility Group USA LLC et Fox Rent a Car Inc. pour 184 715 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, les tests de perte de valeur effectués selon la méthode décrite à la note 2.3 ont permis de justifier la valeur brute comptable des titres de participations inscrite à l'actif financier de la société. En conséquence, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

NOTE 11. MONTANTS ET ECHEANCES DES CREANCES

<i>Créances</i>	Montants nets au 31/12/2023	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<i>En milliers d'euros</i>				
Prêts	687 759	687 759	-	-
Autres Immobilisations financières	14	-	14	-
Clients et comptes rattachés	24 296	24 296	-	-
Créances fiscales et sociales	2 905	2 905	-	-
Groupes et associés	511 648	511 648	-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler	4 973	1 494	3 478	-
Total	1 231 594	1 228 102	3 493	-

NOTE 12. MONTANTS ET ECHEANCES DES DETTES

Les dettes d'exploitation :

Dettes	Montants Bruts au 31/12/2023	1 an au plus	A plus de 1 an
<i>En milliers d'euros</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	22 988	22 988	-
Dettes fiscales et sociales	5 717	5 717	-
Autres dettes	0	0	-
Groupe et Associés	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-
Total	28 705	28 705	-

Les dettes financières :

Echéancier des dettes financières	Montants Bruts au 31/12/2023	1 an au plus	A plus de 1 an
<i>En milliers d'euros</i>			
Autres emprunts obligataires non convertibles	-	-	-
Prime d'émission	-	-	-
Intérêts courus non échus	3 044	3 044	-
Emprunts auprès d'établissements de crédits	500 000	-	500 000
Total	503 044	3 044	500 000

NOTE 13. INFORMATION SUR LES ENTREPRISES LIEES

Les parties liées sont principalement les sociétés sur lesquelles Europcar Mobility Group SA exerce un contrôle de droit ou de fait et qui sont par conséquent incluses dans le périmètre de consolidation de la Société. Depuis les opérations intervenues au cours de l'été 2022 telles que décrites dans la note 1, ces parties liées incluent également la société Luxembourgeoise Green Mobility Holding SA (GMH), en tant que nouvel actionnaire de contrôle, ainsi que les membres du consortium détenant cette dernière : Volkswagen Group, Attestor Capital LLP et Pon Holdings BV.

Les informations ci-dessous correspondent aux opérations conclues avec l'ensemble de ces entreprises liées, en particulier un prêt contracté au mois de novembre 2022 avec Volkswagen Bank pour un montant de 500 millions d'euros

Valeurs brutes <i>En milliers d'euros</i>	Montants au 31/12/2023	Montants au 31/12/2022
Actif		
Participations	1 426 205	1 426 205
Prêts	687 759	625 916
Créances clients et comptes rattachés	23 974	18 094
Autres créances	511 648	558 936
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	503 044	503 235
Autres dettes	19 516	19 427
	-	-
Compte de résultat		
Produits d'exploitation	13 082	13 918
Charges d'exploitation	520	5 136
Charges exceptionnelles	165	-
Charges financières	34 154	3 235
Produits financiers	74 008	54 190
Produit d'intégration fiscale	10 452	1 542

NOTE 14. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les VMP inscrites au bilan correspondent pour l'essentiel aux actions propres détenues par la Société (voir note 2.5), soit 8 552 323 titres au 31 décembre 2023.

Leur valeur nette comptable compte-tenu des dépréciations comptabilisées antérieurement s'élève à 4,4 millions d'euros à cette date.

NOTE 15. CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Au 31 décembre 2023, les postes « Frais d'émission d'emprunt à étaler » et « primes de remboursement des emprunts » pour un montant net total de 4 973 milliers d'euros correspondent aux frais relatifs au refinancement d'un emprunt à terme de 500 millions d'euros, à échéance juin 2027 prenant effet en novembre 2022 et au refinancement du RCF, à échéance juin 2027, avec effet en novembre 2022

Ces charges sont étalées sur la durée des emprunts.

NOTE 16. CHARGES A PAYER

<i>En milliers d'euros</i>	Montants au 31/12/2023	Montants au 31/12/2022
Passif		
Intérêts courus sur emprunts obligataires et autres dettes	3 044	3 235
Emprunts et dettes financières	3 044	3 235
Fournisseurs non Corporate	1 018	4 704
Fournisseurs Corporate	19 504	18 396
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 522	23 100
Provisions pour salaires	-	-
Provisions - autres frais du personnel	3 633	3 908
Provisions charges sociales à payer	1 438	1 611
Retenues à la source sur salaires	55	97
Autres impôts à payer	124	124
Autres charges à payer	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 251	5 741
Total des charges à payer	28 818	32 076

NOTE 17. PRODUITS A RECEVOIR

<i>En milliers d'euros</i>	Montants au 31/12/2023	Montants au 31/12/2022
Actif		
Intérêts courus – Prêts	15 479	9 386
Immobilisations financières	15 479	9 386
Interco – Corporate	19 106	12 167
Revenus divers à recevoir	322	322
Créances diverses	11 853	1 401
Créances clients et comptes rattachés	31 280	13 890
Total des produits à recevoir	46 759	23 276

NOTE 18. CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital social	Reserve Légale	Primes d'émission	Réserve Spéciale	Bénéfices non distribués (pertes)	Bénéfice net	Provisions réglementées	Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2023	50,156	16,388	2,018,823	162,245	(246,354)	117,662	23,793	2,142,715
Résultat net pour 2023	-	-	-	-	-	13,262	-	13,262
Affectation du résultat / Bénéfices non distribués	-	-	-	-	117,662	(117,662)	-	-
Solde au 31 décembre 2023	50,156	16,388	2,018,823	162,245	(128,692)	13,262	23,793	2,155,977

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Europcar Mobility Group s'élevait à 50 156 401 €, composé de 5 015 640 081 actions de 0,01 € chacune, qui correspondent toutes à des actions ordinaires.

Au 31 décembre 2023, la répartition des actionnaires dans le capital de la société est la suivante :

Les actionnaires	Nombre total d'actions	% du capital social	Droits de vote	% des droits de vote
Green Mobility Holding SA (Luxembourg)	5 007 087 758	99.83%	5 007 087 758	100%
Europcar Mobility Group SA (autodétention)	8 552 323	0.17%	-	-
Total	5 015 640 081	100.00%	5 007 087 758	100.00%

Provisions réglementées

En milliers d'euros	Montants au 31/12/2022	Charges à payer au cours de l'exercice	Provisions reprises au cours de l'exercice (utilisées)	Provisions reprises au cours de l'exercice (non utilisées)	Montants au 31/12/2023
Amortissements dérogatoires (Voir. Note 2.3)	23,793	-	-	-	23,793
Provisions réglementées	23,793	-	-	-	23,793

NOTE 19. PROVISIONS

En milliers d'euros	Montants au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclass.	Montants au 31/12/2023
Provisions pour risques et charges	153	5 450	153	-	5 450
	-	-	-	-	-
Provisions	153	5 450	153	-	5 450

Au 31 décembre 2023, Europcar Mobility Group S.A. a comptabilisé en écart de conversion actif de 5 450 milliers d'euros correspondant à une perte latente de change sur le prêt consenti à sa filiale Américaine EmobG US, qui a fait l'objet d'une provision pour perte de change du même montant.

Enquête du Trading Standards Services de la ville de Leicester

Le 23 juin 2017, les services d'inspection des pratiques commerciales de la ville de Leicester (« Leicester Trading Standards ») ont ouvert une enquête sur Europcar UK pour violation de l'article 9 du règlement de 2008 sur la protection du consommateur contre les transactions déloyales (Regulation 9 of the Consumer Protection from Unfair Trading Regulations 2008), basée sur des allégations selon lesquelles Europcar UK (i) aurait facturé à ses clients, sans leur consentement, des frais de réparation pour des dommages causés à des véhicules dans des cas où les dommages étaient contestés, et (ii) aurait facturé des montants excessifs, excédant le coût des réparations. Europcar UK a établi avec les services d'inspection des pratiques commerciales la liste des documents qui devaient être remis par la société et Europcar a désigné Deloitte pour s'en charger. Les résultats des enquêtes menées par Deloitte ont été présentés aux services d'inspection des pratiques commerciales en novembre 2018.

L'enquête des services d'inspection des pratiques commerciales est toujours en cours et le Groupe continue de coopérer pleinement avec les autorités. Il n'y a pas eu de contact récent de la part des services d'inspection des pratiques commerciales à ce sujet.

Dans ses comptes clos au 31 décembre 2017, le Groupe avait enregistré une provision de 38 millions de livres sterling en charges non courantes. Ce montant continue de représenter la meilleure estimation du Groupe et ce dernier a décidé de conserver la provision de 38 millions de livres sterling au 31 décembre 2023.

NOTE 20. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Avals, garanties et cautions donnés par Europcar Mobility Group SA au 31 décembre 2023

Garanties liées au financement de la flotte: La société (Europcar Mobility Group SA) a donné :

A) **diverses garanties dans le cours normal des activités des filiales locales d' Europcar Mobility Group SA à certains tiers**, principalement en ce qui concerne les transactions de location de flottes locales. Ces garanties sont généralement des garanties conjointes et solidaires ou des garanties à première demande. Nous détenons séparément

une liste de ces garanties signées, dans la mesure où lesdites filiales locales d'Europcar Mobility Group SA les ont communiquées à Central Finance.

B) des garanties spécifiques, à titre de sûreté pour les dettes suivantes du groupe :

- l'acte de fiducie régissant les obligations d'EC Finance Plc en date du 7 octobre 2021 (obligations émises pour un montant principal de 500 millions d'euros et portant intérêt à un taux de 3 % remboursable en 2026) : **une garantie conjointe et solidaire (intégrée) des obligations d'EC Finance Plc en vertu de l'acte de fiducie (sections 10.01 et 10.02 de l'acte de fiducie).**

Aucune autre garantie personnelle ou réelle de la part d'Europcar Mobility Group SA.

- Titrisation de l'UE (SARFA) 1,7 milliard d'euros : **Europcar Mobility Group SA n'est pas partie en tant que garant dans le cadre de cet accord : Aucune garantie personnelle ou réelle de la part de l'EMG.**

- UK Securitisation 450M€ et jusqu'à £150,000,000 Notes Junior : **Europcar Mobility Group SA n'est pas partie en tant que garant dans le cadre de cet accord : Aucune garantie personnelle ou réelle de la part de d'Europcar Mobility Group SA.**

- US Securitisation 225MUSD : **une garantie d'Europcar Mobility Group SA à la Bank of New York Mellon Trust Company, au bénéfice des détenteurs de billets, pour garantir les obligations de Fox Rent a Car, Inc.**

Aucune autre garantie personnelle ou réelle de la part d'Europcar Mobility Group SA n'a été accordée.

Garanties liées au programme d'assurance:

La Société a également donné des garanties spécifiques pour les besoins du programme d'assurance du groupe, y compris (i) **une garantie de 26 millions d'euros en faveur d'Euler Hermes** pour l'exécution de certains engagements envers Equity Red Star dans le cadre de son programme d'auto-assurance (accord de franchise), qui pourrait devoir être mise en œuvre dans le cas très improbable où Europcar ne serait pas en mesure d'honorer ses engagements au titre de l'accord de franchise (étant précisé que cette garantie n'a pas encore été signée au 31 décembre 2023), et (ii) **une garantie de 68,2 millions d'euros en faveur, respectivement et à parts égales, d'Euler Hermes, de Tokyo Marine et de Groupama en tant que bénéficiaires. Il n'y a pas d'autres garanties personnelles ou réelles de la part d'Europcar Mobility Group SA.**

Garanties liées au financement de l'entreprise:

- Contrat de prêt à terme VW de 500 000 000 € en date du 30 novembre 2022

Convention de nantissement de compte de titres de droit français comprenant un nantissement par Europcar Mobility Group SA en tant qu'Emprunteur sur ses actions dans : (X) Europcar International (nantissement de compte de titres financiers) ; et (Y) Europcar Participations (nantissement de compte de titres financiers).

Aucune garantie personnelle n'a été accordée par Europcar Mobility Group SA.

- 300 000 000 € Contrat de crédit renouvelable en date du 30 novembre 2022

Convention de nantissement de compte-titres de droit français comprenant un nantissement par Europcar Mobility Group SA en tant que Société mère sur ses actions dans (X) Europcar International S.A.S.U. et dans (Y) Europcar Participations S.A.S.

Garantie conjointe et solidaire accordée par Europcar Mobility Group SA en garantie des obligations des Emprunteurs et des Obligés au titre de l'un des Documents de Financement, ou découlant de l'un d'entre eux.

- 220 000 000 € Contrat de prêt garanti par l'État français (PGE) en date du 2 mai 2020

Aucune garantie personnelle ou réelle n'a été accordée par Europcar Mobility Group SA.

a) Engagements de retraite

Les indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite s'élèvent à 65 milliers d'euros (69 milliers d'euros en 2022) selon la méthode d'évaluation prescrite par la recommandation de l'ANC n°2013-02.

Au titre des régimes de retraite à prestations définies, la société est engagée au titre de l'indemnité pour départ à la retraite (« PIDR »). Cette dernière est évaluée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode nécessite de retenir des hypothèses actuarielles spécifiques détaillées ci-dessous. Ces évaluations actuarielles sont réalisées à chaque clôture en estimant la valeur actualisée du montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus au cours de l'exercice courant et des exercices précédents, et intègre l'impact des futures hausses de salaires.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.25%
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2.10%
- Taux de rendement attendu du fonds : 3.25%
- Taux de progression des salaires : 4.00%

Le coût des services rendus pour l'exercice 2023 s'élève à 7 milliers d'euros, et le coût financier est de 2 millier d'euros.

b) Autres engagements

Néant

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 21. EFFECTIF

	Effectifs moyens au 31/12/2023	
	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres & assimilés	8	-
TOTAL	8	-

NOTE 22. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i>	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brutes Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux Propres	Dividendes encaissés	Val.Nettes Titres	Cautions	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
Europcar International SASU (FRANCE)	110 000	100%	1 241 195	-	133 376
	(20 933)	-	1 241 195	-	9 102
EC Participations	18 510	100%	185 010	-	438
	5 104	-	185 010	-	(13 024)
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
-	-	-	-	-	-

*Avant mise à jour au 31 décembre 2023 des provisions pour dépréciation des titres de participations détenus par ces deux sociétés